

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 035 / 2021

Service : QUESTURE
Tel. : 04 76 29 80 06
Ref. : BM/MP/GT

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Romain BOIX – Responsable de service (Directeur de Cabinet)

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-19, L 2122-20,

CONSIDERANT que le Maire peut déléguer sa signature au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux,

CONSIDERANT les fonctions exercées par Monsieur Romain BOIX, en qualité de Directeur de cabinet,

CONSIDERANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Romain BOIX, Directeur de cabinet, pendant la durée de mon mandat pour :

- la signature des bons de commandes et bons d'engagement des dépenses et recettes communales (fonctionnement et investissement)

dans la limite des crédits qui lui sont confiés et dans le respect des textes relatifs au Code des Marchés Publics

ARTICLE 2 : Les domaines délégués sont les suivants :

- la formation des élus
- les frais de protocole et de représentation,
- les frais de missions et de déplacements des élus
- les frais de gestion administrative du service

ARTICLE 3 : Sous ma surveillance et ma responsabilité et pendant la durée de mon mandat, une délégation de signature lui est donnée pour la signature des courriers et documents administratifs relatifs à l'engagement des dépenses et recettes, objet du précédent article.

ARTICLE 4 : La signature devra être précédée de la mention suivante

Pour le Maire
Et par délégation,
Le Directeur de Cabinet,
R. BOIX

ARTICLE 5 : Le spécimen de signature de Monsieur Romain BOIX ayant reçu délégation est déposé ci-après :

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Madame la Trésorière Principale de Vif
- Service financier
- Cabinet du Maire
- l'intéressé

et publié au recueil des actes administratifs de la Commune

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 12/08/2021
- publication le 12/08/2021

A Pont de Claix, le 11 Août 2021

Pour Le Maire empêché
l'Adjoint suppléant
Sam TOSCANO



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : JOUFFREY Jacqueline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2021_35
Date de la décision:	2021-08-11 00:00:00+02
Objet:	Délégation de signature de Monsieur Romain BOIX - Responsable de service - Directeur de Cabinet
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique:	038-213803174-20210811-AR_2021_35-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à jacqueline.jouffrey@ville-pontdeclaix.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20210811-AR_2021_35-AR-1-1_0.xml	text/xml	918
nom de original:		
AR_2021_035_questure_Delegation_Directeur_cabinet.pdf	application/pdf	376969
nom de métier:		
99_AR-038-213803174-20210811-AR_2021_35-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	376969

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 août 2021 à 10h39min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 août 2021 à 10h39min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 août 2021 à 10h40min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 août 2021 à 10h50min15s	Reçu par le MI le 2021-08-12